

Avec le service de Conseil en Energie Partagé

«Maîtrisons ensemble l'énergie de nos territoires»

Face aux défis climatiques actuels et à l'augmentation des coûts énergétiques, TE 64 propose aux collectivités du département un service de **Conseil en Energie Partagé (CEP)**.



➡ Quels sont les objectifs du CEP ?

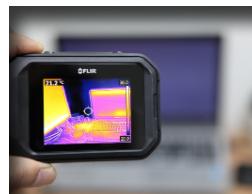
Vous accompagner pour :

- Le suivi et la maîtrise de vos dépenses énergétiques,
- L'audit du patrimoine bâti et du parc éclairage public,
- La réalisation des travaux de rénovation,
- L'amélioration de la régulation du chauffage des bâtiments,
- Le développement de vos projets d'énergies renouvelables,
- La sensibilisation des élus, agents et utilisateurs de vos bâtiments,
- Etc...

*Des agents spécialisés
en matière d'efficacité
énergétique
à votre écoute*

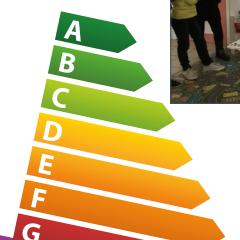
➡ Des actions concrètes :

- Isolation de combles perdus de bâtiments publics
- Campagne de mesures des températures, de l'hygrométrie et de la qualité de l'air intérieur
- Pré-diagnostic ou audits énergétiques du patrimoine bâti
- Optimisation des puissances souscrites en électricité
- Valorisation pour votre compte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Animation gratuite auprès des écoles sur le thème de l'énergie



15 à 22 %

C'est le potentiel d'économies réalisable en adaptant le fonctionnement des installations techniques aux justes besoins des utilisateurs : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.





Comment bénéficier de ce dispositif ?

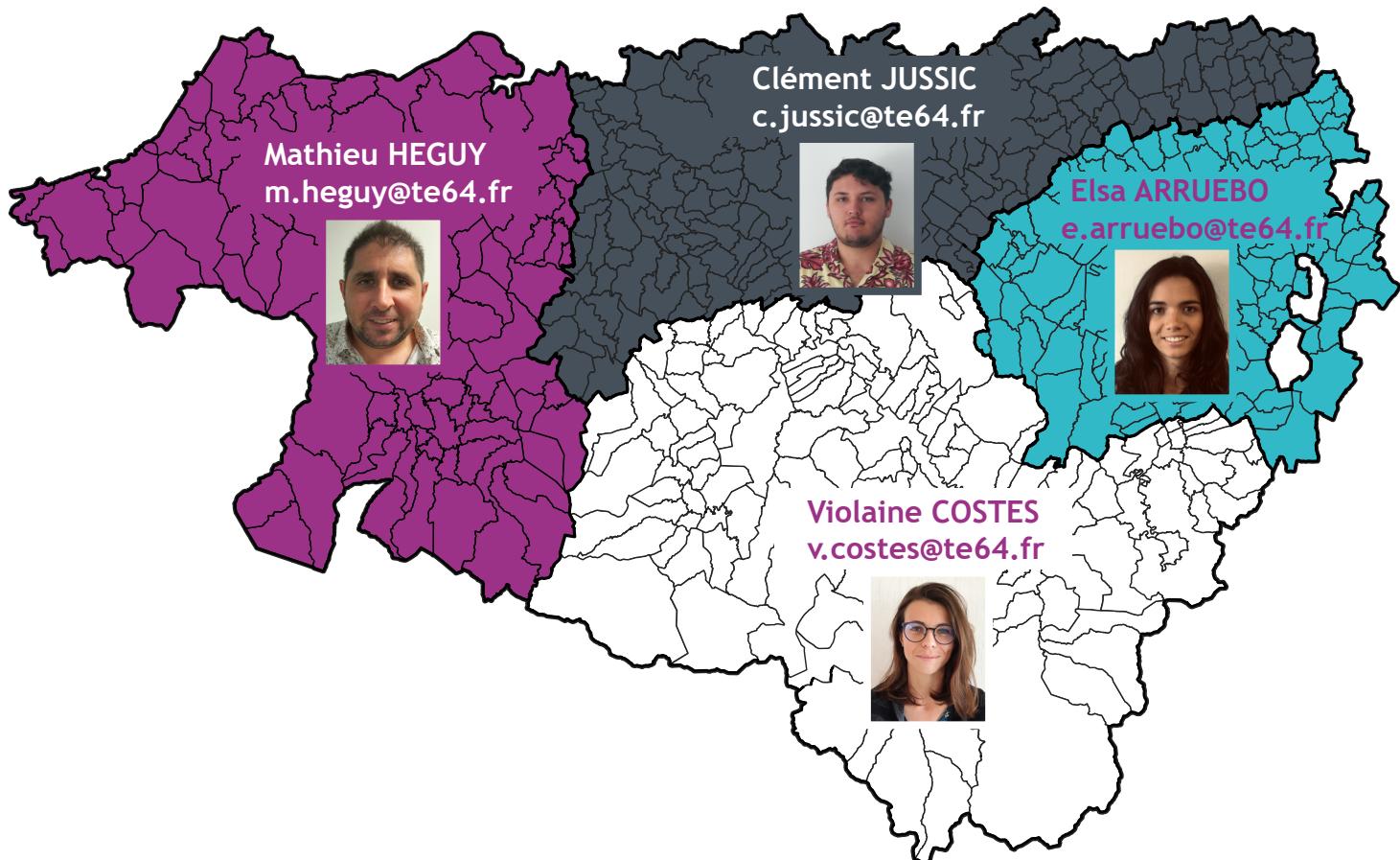
Une convention est signée entre votre collectivité et TE 64.

COLLECTIVITÉS	COÛT DU SERVICE
Commune de moins de 2 000 habitants	0,25€/habitant/an
Commune de 2 000 à 10 000 habitants	0,50€/habitant/an
Commune de 10 000 à 20 000 habitants	5 000€/an
Commune de plus de 20 000 habitants	10 000€/an
EPCI de moins de 40 000 habitants	6 000€/an
EPCI de plus de 40 000 habitants	12 000€/an

Un conseil objectif
et indépendant

«Le coût d'adhésion
au service est poten-
tiellement compensé
par les économies qu'il
engendre»

→ Vos Conseillers en Énergie Partagés



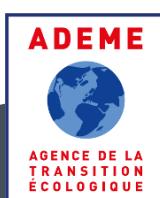
TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

4 rue Jean Zay 64000 PAU

60 avenue du Capitaine Resplandy 64100 BAYONNE

05.59.02.46.71

www.te64.fr



5 à 10 %

des dépenses de fonctionnement
des collectivités (masse salariale
comprise) sont dédiés aux énergies.